



UNIVERSITÄTS-
BIBLIOTHEK
PADERBORN

**Dictionnaire Historique, Ou Histoire Abrégée Des
Hommes Qui Se Sont Fait Un Nom Par Le Génie, Les
Talens, Les Vertus, Les Erreurs**

Depuis Le Commencement Du Monde Jusqu'à Nos Jours

[C - E]

Feller, François-Xavier de

Liège, 1797

CUE

[urn:nbn:de:hbz:466:1-60834](https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:hbz:466:1-60834)

nal Bellarmin. Il se fixa ensuite à Cologne, & y gagna les amitiés du nonce. Il mourut au commencement du dix-septième siècle. Nous avons de lui: I. *De desperata Calvinii causa*, Cologne, 1612, in-8°. II. *Le Synode d'Utrecht*, avec des notes très-curieuses, Cologne, 1614, en latin, & plusieurs autres ouvrages de controverse.

CUDWORTH, (Rodolphe) né dans le comté de Somerset en 1617, mort à Cambridge en 1688, occupa divers emplois importants & lucratifs dans sa patrie. Son savoir les lui mérita; il s'étendoit à tout. Philosophe, mathématicien, il joignit à ces sciences l'étude des belles-lettres, des langues savantes & de l'antiquité. On a de lui: I. *Système intellectuel de l'Univers contre les Athées*; ouvrage traduit en latin par Jean-Laurent Mosheim, avec des notes très-savantes: Iene, 1733, 2 vol. in-folio; Leyde, 2 vol. in-4°, & abrégé en anglois en 2 vol. in-4°, par Thomas Wise. L'ouvrage, la traduction & l'abrégé sont également estimés. II. *Traité de l'éternité & de l'immutabilité du juste & de l'injuste*, publié en anglois à Londres, 1731, in-8°, avec une préface du docteur Chandler, évêque de Durham, & traduit en latin par Mosheim. III. *Commentaire sur la prophétie de Daniel*, touchant les septante semaines, 2 vol. in-fol. IV. *Traité de l'immortalité de l'Ame*, un vol. in-8°, &c. V. *Discours sur l'amour de Dieu*, traduit en françois par M. Coste, Amsterdam, 1722, in-12. Il laissa plusieurs manuscrits importants, & une fille pleine des-

prit, qui fut étroitement liée avec Locke: elle s'appelloit Damaris. Cudworth étoit, dit-on, assez incertain dans ses opinions sur la Religion; & en parlant de plusieurs dogmes du Christianisme, il s'est expliqué d'une manière si ambiguë, qu'on ne peut guere savoir ce qu'il en pensoit. Il a renouvelé le système des natures plastiques, qui a été réfuté par Guillaume Muys. Voy. ce mot.

CUEVA, (Alphonse de la) connu sous le nom de *Bedmar*, d'une maison ancienne d'Espagne, ambassadeur de Philippe III auprès de la république de Venise, s'unit, dit-on, en 1618 avec le duc d'Oszone, vice-roi de Naples, & Don Pedro de Toleda, gouverneur de Milan, pour anéantir l'état au sein duquel il étoit envoyé. La Cueva, dit l'histoire ou plutôt la fable de cette conspiration, rassemble des étrangers dans la ville, & s'assure de leur service à force d'argent. Les conjurés devoient mettre le feu à l'arsenal de la république, & se saisir des postes les plus importants. Des troupes du Milanès devoient arriver par la terre-ferme, & des matelots gagnés montrer le chemin à des barques chargées de soldats. Cette conspiration fut découverte. On noya tout ce qu'on put trouver de conjurés. On respecta, dans l'auteur de ce complot, le caractère d'ambassadeur. Le sénat le fit partir secrètement; de peur qu'il ne fût mis en pieces par la populace. Dans une Discussion très-étendue sur cette Conjuración, imprimée à la suite de la 2e. édit. des *Observations sur l'Italie*,

M. Grosley prouve que cette conjuration n'étoit autre chose qu'un artifice des Vénitiens, dirigé par Fra-Paolo, pour se débarrasser du marquis de Bedmar, dont la présence les incommodoit. On fait que ce moine travailloit alors à introduire le Luthéranisme à Venise (voyez SARRI). Avant M. Grosley, Naudé & Capriata avoient déjà traité de chimere la prétendue conspiration. Forcé de quitter Venise par la commotion que cet artifice avoit excitée dans le peuple, Bedmar passa en Flandre, y fit les fonctions de président du conseil, & y reçut le chapeau de cardinal. Sa sévérité lui ayant fait perdre son gouvernement, il se retira à Rome, & y mourut en 1665, regardé comme un des plus puissans génies, qu'ait produit l'Espagne. Sa sagacité étoit telle, que ses conjectures passoient presque pour des prophéties. A cette pénétration singulière, il joignoit un talent rare pour manier les affaires les plus délicates; un instinct merveilleux pour se connoître en hommes; une humeur libre & complaisante, & d'autant plus impénétrable que tout le monde croyoit la pénétrer: toutes les apparences d'une parfaite tranquillité d'esprit au milieu des agitations les plus cruelles. On lui attribue un traité en italien, contre la liberté de la république de Venise, intitulé: *Squitinio della liberta Veneta*, Mirandole, 1612, in-4°, & traduit en françois par Amelot de la Houffaye; mais d'autres le donnent avec plus de raison à Marc Veller. *L'Histoire de la Conjurati-*

de Venise, par S. Réal, est un pur roman.

CUEVA, (Jean de la) fameux poëte tragique Espagnol, très-estimé dans son pays.

CUGNIERES, (Pierré de) avocat général au parlement de Paris, étoit un jurisconsulte habile, sur-tout dans le droit canonique. Il défendit avec beaucoup de vivacité l'an 1329, en présence de Philippe de Valois, les droits du roi contre le clergé. Pierre Bertrand, évêque d'Aulun, plaida pour l'Eglise avec non moins de chaleur (Voyez BERTRAND). Il fut secondé par l'archevêque de Sens, depuis Clément VI. L'avocat du roi devint si odieux au peuple, qu'on le nomma par dérision *Maître Pierre du Cagnet*, nom d'une petite figure ridicule, placée dans un coin de l'église de N. Dame de Paris, & faisant partie d'une représentation de l'enfer, qui étoit à la clôture du chœur sous le jubé. Cugnières eut encore le désagrément d'être condamné par le roi, pour lequel il plaidoit: destinée ordinaire de ceux qui écrivent pour flatter une autorité au préjudice de l'autre, & que l'esprit d'intérêt ou d'ambition fait embrasser avec chaleur des opinions propres à déranger l'ordre établi.

CUJAS, (Jacques) naquit à Toulouse en 1520, d'un foulon. La nature le doua d'un esprit supérieur, dit Scevole de Ste. Marthe, pour le consoler de la bassesse de son extraction. Il apprit avec une facilité égale les belles-lettres, l'histoire, le droit ancien & moderne, civil & canonique.